

**Mémoire présenté à la
Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

**D'abord, nourrir notre monde : la gestion de l'offre,
clé de voûte du développement durable dans le secteur
des œufs de consommation au Québec**



**FÉDÉRATION
DES PRODUCTEURS D'OEUFS
DE CONSOMMATION
DU QUÉBEC**

Québec – 31 août 2007

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
PORTRAIT DU SECTEUR DES ŒUFS DE CONSOMMATION.....	4
PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION.....	5
LES GRANDS ENJEUX AUXQUELS EST CONFRONTÉ LE SECTEUR	6
• GESTION DE L'OFFRE.....	6
• MISE EN MARCHÉ.....	9
• ENVIRONNEMENT.....	9
• BIOSÉCURITÉ ET TRAÇABILITÉ.....	11
• RELÈVE ET PÉRENNITÉ DE L'INDUSTRIE.....	13
• PRODUCTION EN RÉGION ET ACHAT LOCAL.....	15
PROPOSITIONS À LA COMMISSION.....	16

INTRODUCTION

C'est avec un immense plaisir que la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) présente à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ce mémoire intitulé *D'abord, nourrir notre monde : la gestion de l'offre, clé de voûte du développement durable dans le secteur des œufs de consommation au Québec*.

Les fondements de la politique agricole construite au cours des quarante dernières années sont périodiquement remis en question, que ce soit ici au Québec, au Canada ou encore à l'étranger dans les officines des grandes organisations internationales telles l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Si bien que nous croyons que l'agriculture du Québec se trouve en quelque sorte à la croisée des chemins. La Fédération est grandement préoccupée par cette situation et c'est avec ce souci qu'elle vous présente aujourd'hui ce mémoire. Celui-ci vise principalement à, d'abord dresser le portrait de la production des œufs de consommation et ensuite, à mettre en relief les grands enjeux auxquels est confronté le secteur : la gestion de l'offre, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, l'environnement, la biosécurité et la traçabilité, la relève et la pérennité de l'industrie, la production en région et l'achat local.

Au cours des derniers mois, des producteurs d'œufs ainsi que des représentants de la Coalition G05 et d'un poste de classification d'œufs se sont adressés à la Commission afin de partager leur point de vue, leurs craintes et/ou leurs attentes face aux grands enjeux de notre production.

Dans ce mémoire, la Fédération reprend plusieurs des éléments qu'ils ont soulevés afin de dresser le portrait le plus complet possible de la situation actuelle. Au cours des audiences régionales, la Fédération a également pris bonne note des questions des commissaires concernant le secteur des œufs de consommation, notamment sur des sujets tels : les races patrimoniales, le bien-être animal, l'accès au quota, les importations d'œufs, la valeur des quotas, etc.

Ceci dit, nous croyons que le moment est bien choisi pour faire le point sur la situation de l'agriculture au Québec. Il faut rappeler que la mise en place des deux commissions précédentes, soit la Commission Héon en 1951 et la Commission April en 1963, ont donné un essor considérable à l'agriculture du Québec. Nos attentes envers la CAAAQ sont aussi élevées! Nous sommes convaincus que celle-ci trouvera les solutions appropriées afin de redonner l'élan nécessaire au secteur agricole québécois pour assurer sa stabilité et sa pérennité. C'est dans cet esprit que nous vous présentons ce mémoire aujourd'hui.

La Fédération tient à remercier la Commission au nom de tous les producteurs d'œufs du Québec. Cet exercice constitue un défi audacieux qui permettra à l'ensemble des productions agricoles et du monde agroalimentaire d'entrevoir l'avenir sous un œil nouveau.

PORTRAIT DU SECTEUR DES ŒUFS DE CONSOMMATION AU QUÉBEC

Oeufs destinés à la consommation

Les quelque 3,6 millions de poules pondent annuellement 89,7 millions de douzaines d'œufs par année, soit **1 milliard d'œufs**. Le Québec est la seconde province productrice en importance au Canada. Ce volume comble en majeure partie les besoins des Québécois en « œufs en coquille ». La ferme québécoise moyenne abrite 35 000 poules pondeuses. À titre comparatif, la ferme moyenne américaine en abrite 1,1 million.

La production est vendue aux 23 postes de classification responsables d'approvisionner le marché de table avec des œufs en coquille principalement, en plus de répondre aux besoins du marché de la transformation. La plupart de ces postes assurent également la distribution dans les différentes chaînes d'alimentation et établissements de production alimentaire.

Les producteurs québécois diversifient leur production en offrant des œufs pour répondre aux besoins des segments de marché naissants (oméga 3, de poules en liberté, biologiques, etc.), lesquels connaissent une croissance très importante.

Alors qu'une poule pond environ 300 œufs par année, chaque Canadien consomme en moyenne 187 œufs toutes catégories confondues (incluant les œufs en coquille, œufs de transformation, etc.). Selon les chiffres publiés en 2005 par la Commission internationale des œufs, les habitants du Mexique (349), du Japon (330), de la Chine (320), de la Hongrie (295), de la Russie (259), des États-Unis (255) et de la France (251) sont de plus grands consommateurs d'œufs per capita que nous. C'est donc dire que si les Québécois et Canadiens consommaient « Un œuf par jour, pour toujours! », comme le propose le slogan mis de l'avant par la Fédération, le pays serait champion de la consommation per capita.

Le tableau 1 reprend les principaux faits saillants en chiffres du secteur des œufs de consommation au Québec.

TABLEAU 1 : Le secteur des œufs de consommation au Québec : quelques chiffres*

Nombre de propriétaires/exploitants (2006)	103
Volume de production (2006)	89,7 M de douzaines d'œufs
Nombre de poules pondeuses (2006)	3,6 M
Part du marché canadien (2006)	17,6 %
Valeur de la production à la ferme (2006)	132 millions \$
Nombre d'emplois directs sur les fermes (2002)	194
Nombre d'emplois en amont et en aval de la production (2002)	714
Part des recettes totales à la ferme au Québec (2005)	1,8 %

* Un portrait des régions productrices d'œufs de consommation au Québec est annexé au présent mémoire.

Oeufs destinés à la fabrication de vaccins et œufs inaptes à l'incubation

Oeufs de vaccins

Depuis les années 1960, une industrie des œufs destinés à la fabrication de vaccins s'est développée au Québec. Elle consiste à fabriquer des vaccins à même les fragments du virus d'influenza, cultivés dans des œufs fertilisés et rendus ensuite inactifs et purifiés à des fins d'injection humaine pour stimuler la réaction de notre système immunitaire contre le virus.

Ce secteur de production connaît actuellement une croissance fulgurante en raison de la reconnaissance de la gravité de la grippe et de la hausse du nombre des personnes qui sont admissibles à recevoir un vaccin gratuitement de leurs ministères provinciaux de la santé.

En 2006, sept producteurs et trois couvoirs québécois étaient impliqués dans cette production dont le cheptel dépasse les 400 000 poules pondeuses. La Fédération, les offices provinciaux et l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) veillent à ce que cette industrie puisse croître dans les meilleurs intérêts de tous. Outre le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick produisent des œufs de vaccins et c'est le Québec qui en assure la gestion.

Oeufs inaptes à l'incubation

En décembre 2006, alors que les conditions du marché étaient favorables à une telle initiative, la Fédération a mis en application le deuxième volet de son Règlement sur l'agence de vente des œufs inaptes à l'incubation et des œufs de surplus à la fabrication de vaccins. Ce règlement permet à la Fédération de gérer adéquatement les surplus.

ROLE DE LA FEDERATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC

La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) représente les 103 producteurs d'œufs de consommation du Québec.

Créée en 1964, la FPOCQ est la première Fédération à s'être dotée d'un plan conjoint de mise en marché et de production. Les objectifs de ce plan sont de favoriser le développement durable de l'industrie québécoise des œufs par le respect de l'environnement et le bien-être des animaux, en procurant un revenu équitable aux intervenants du secteur et en répondant aux attentes des consommateurs avec des œufs et produits de haute qualité.

En plus d'administrer la gestion de l'offre, la structure organisationnelle de la FPOCQ lui permet de s'impliquer aussi dans la promotion des œufs auprès des consommateurs. Elle coordonne des campagnes de publicité et d'information visant à mettre en valeur les qualités nutritives des œufs.

LES AXES STRATÉGIQUES DE LA FÉDÉRATION

L'exercice conduisant à la réalisation du plan stratégique de la Filière des œufs de consommation a permis de faire ressortir les principaux axes stratégiques qui constitueront les fondements de l'intervention de la Fédération au cours des prochaines années. C'est inspiré des axes stratégiques décrits dans la section suivante que nous décrivons les enjeux auxquels sont confrontés les producteurs d'œufs de consommation du Québec.

LA GESTION DE L'OFFRE

La gestion de l'offre est le mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volailles et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici. Ces productions sont principalement destinées au marché intérieur, non à l'exportation.

À l'origine, il y a plus de 30 ans, la gestion de l'offre a été mise en place pour stabiliser les revenus des producteurs et productrices agricoles et mettre fin à l'injection massive de fonds gouvernementaux en support aux producteurs. Ces systèmes ont encore tout leur sens aujourd'hui et force est de reconnaître qu'ils sont avantageux pour toute la société canadienne. En effet, les consommateurs ont accès à des produits de grande qualité, en quantité suffisante et à des prix raisonnables. Les producteurs reçoivent du marché une rémunération basée sur leurs coûts de production. Les transformateurs obtiennent une grande stabilité de leurs approvisionnements et des résultats financiers enviables. L'État et les contribuables, pour leur part, n'ont pas à financer de programmes de sécurité du revenu. Ce mode de production favorise une agriculture respectueuse des ressources et des personnes, une agriculture efficace et à dimension humaine répartie sur l'ensemble du territoire québécois et canadien.

Faut-il le rappeler, les productions sous gestion de l'offre représentent 40 % des recettes de l'agriculture québécoise, presque 30 % de celles de l'Ontario et 20 % de l'agriculture au Canada. Dans les provinces maritimes, elles comptent pour 33 % des recettes de l'ensemble des productions.

Qui plus est, ce système ne cause aucune distorsion sur les marchés internationaux, puisqu'il a d'abord comme objectif principal d'approvisionner le marché domestique.

Il y a trois conditions majeures ou piliers nécessaires au maintien du système de gestion de l'offre.

Un modèle agricole fondé sur trois piliers :

1- La gestion de la production

Les producteurs agricoles se sont engagés à approvisionner le marché canadien en produits de qualité, en quantité suffisante. Ils se sont aussi engagés à ne pas produire de surplus. C'est pourquoi les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation produisent sous quota : chacun a une petite part du marché canadien qu'il s'engage à fournir. S'il y a des surplus, les producteurs s'engagent à en assumer les frais.

2- Le contrôle des importations

De son côté, le gouvernement canadien s'est engagé à limiter l'entrée de produits importés de sorte que les besoins du marché canadien soient comblés principalement par la production canadienne.

3- Une politique de prix couvrant les coûts de production

Le gouvernement canadien a aussi mis en place des mécanismes pour que les producteurs reçoivent des prix qui leur assurent un revenu décent, sans subventions, qui leur permet de vivre de leur production.

Essentiellement, ce sont ces trois conditions qui permettent de maintenir la gestion de l'offre au Canada. Par ailleurs, l'intervention du gouvernement est essentielle pour que se matérialisent les deux dernières conditions, tant d'un point de vue interne, avec des politiques appropriées, que d'un point de vue externe, c'est-à-dire en s'assurant que les règles du commerce international cautionnent ces conditions.

Il est important de souligner que la capacité pour un pays de continuer à adopter des politiques domestiques est indissociable des règles du commerce international régissant l'accès aux marchés et le soutien interne. Si on évalue qu'environ 10 % de la production agricole mondiale est commercialisée à l'échelle internationale, il est légitime que l'OMC s'attarde à définir des règles qui régissent ce commerce mais que, ce faisant, elle ne détruise pas les politiques intérieures qui régissent l'autre 90 % de la production mondiale.

En ce qui concerne la gestion de la production, les producteurs et les productrices agricoles québécois et canadiens s'en occupent avec beaucoup de rigueur.

Nos inquiétudes

Pourtant, la pérennité de ce système n'est pas sans nous préoccuper. À ce chapitre, nous avons essentiellement deux inquiétudes :

- 1. La vulnérabilité de nos tarifs qui sont actuellement à 163,5 %**
- 2. Les négociations à l'OMC**

1. La vulnérabilité de nos tarifs actuellement à 163,5 %

L'appréciation du dollar canadien et la faiblesse du prix aux États-Unis ont fait en sorte que les importations, malgré un tarif de 163,5 %, ont pu franchir nos frontières.

En effet, au cours des dernières années, les importations d'œufs ont dépassé le seuil tarifaire à un rythme croissant. Elles sont passées de 150 000 douzaines en 2004 à plus de 3 millions de douzaines d'œufs en 2006. C'est donc plus de 5 millions de douzaines d'œufs qui ont été importées au-delà de cet accès au cours des trois dernières années. La situation est critique puisque les œufs importés au-delà du seuil tarifaire, contribuent à l'érosion de la production domestique et à la réduction de la rentabilité et des revenus pour les producteurs d'œufs du Québec et du Canada.

Plus précisément, ces importations supplémentaires viennent gonfler les quantités d'œufs destinées au produit industriel, ce qui entraîne des frais additionnels pour les producteurs

d'œufs. De plus, ces importations rendent difficile l'administration de la convention de mise en marché établie entre la Fédération et les classificateurs d'œufs du Québec, voire impossible, si la tendance s'accroît davantage. En effet, il devient très difficile de gérer l'offre, s'il n'y a pas de contrôle de celle-ci. La gestion de l'offre repose sur de la prévisibilité et sur un contrôle parfait de la production. L'absence de contrôle de l'offre en raison du flux incontrôlé des importations rend l'application des mécanismes régulateurs de la gestion de l'offre inopérants, voire la gestion de l'offre caduque. Avec un dollar canadien qui ne cesse de s'apprécier (plusieurs économistes prédisent la parité du dollar canadien avec le dollar américain dans un avenir rapproché), les importations pourraient même augmenter.

Nous sommes convaincus que la solution à cette problématique se trouve dans l'application par le Canada, des mesures de sauvegarde spéciales (mesures prévues dans l'Accord de Marrakech). En parallèle, une identification claire sur les emballages du « Produit du Québec », inciterait le consommateur à faire un choix éclairé.

2. Les négociations à l'OMC

Les objectifs et la logique d'intervention préconisés dans les discours depuis la fin des années 1980 surtout (discours s'appuyant notamment sur les travaux de l'OCDE à la fin des années 1980 qui mettaient l'accent sur la nécessité de réduire les formes d'aide qui causaient de la distorsion sur le marché et les mesures de protections des marchés), ont eu une influence sur l'évolution des politiques agricoles des pays développés.

Pourtant, l'agriculture n'est pas un secteur comme les autres. Elle occupe le territoire, dynamise le milieu rural, assure une sécurité alimentaire, protège le patrimoine biologique et social.

À l'OMC, pour rencontrer la logique commerciale utilisée dans les produits industriels, les pressions se sont accrues pour faire baisser les tarifs hors contingent et augmenter l'accès aux marchés. Compte tenu de la vulnérabilité des outils mis en place au terme du Cycle d'Uruguay, le Canada et le Québec ne peuvent voir ni baisser leurs tarifs, ni augmenter l'accès aux marchés.

La solution consisterait à proclamer un nouvel ordre mondial de l'agriculture basé essentiellement sur la reconnaissance du droit d'un pays à se nourrir : « *D'abord nourrir notre monde – Un choix économique et de développement durable* ».

Dans cette logique, nous avancerons l'idée qu'il soit possible à tous les pays membres de l'OMC de se prévaloir d'un concept d'autosuffisance leur permettant de promouvoir à la fois une agriculture durable et à la fois la souveraineté alimentaire de leur pays. Également, il est indispensable d'une part, que la capacité financière des pouvoirs publics ne puisse être un avantage comparatif et d'autre part, de mettre en place des règles qui tiennent compte du fait que des pays disposent de rentes de situation, parfois indues (territoires immenses, protection sociale inexistante, fragilisation de l'environnement).

Nous faisons appel à la Commission pour qu'elle fasse valoir qu'il est indispensable que l'agriculture obtienne un traitement particulier à l'OMC. De façon plus particulière, il faut plaider pour l'exception à l'OMC.

LA LOI SUR LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

Depuis 1956, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles a rendu de grands services à la Fédération des producteurs d'œufs de consommation. Elle lui a notamment permis de mettre en place les outils suivants : le Règlement sur les quotas et le Règlement sur les contributions (1966), le plan conjoint (1966), le renouvellement de l'Accord fédéral-provincial, permettant le mécanisme de fixation des prix (1976), la Convention d'approvisionnement avec les classificateurs (1989), les quotas par pondoir (1992), le Fonds de compensation des poulettes (1998), le Règlement sur la production et la conservation (1999) et plus récemment, l'implantation de la gestion de l'offre dans les œufs de vaccins (2002-2006).

En ce sens, la Fédération souhaite qu'un signal clair et sans équivoque soit donné par la Commission aux partenaires de la filière et au gouvernement quant à l'importance et à la pertinence de la Loi. Pour ce faire, nous demandons que le gouvernement du Québec en fasse la promotion auprès de la population et que l'organisme chargé de son application, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), soit soutenu; que la RMAAQ puisse compter sur des ressources financières, techniques et juridiques adéquates pour réaliser sa mission première, soit d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée.

La FPOCQ demande également que la Commission, dans ses recommandations, insiste pour que le gouvernement du Québec encourage et soutienne de nouvelles formes de concertation et d'alliance (implication en aval des producteurs, ententes avec les distributeurs, partenariat avec d'autres intervenants du secteur).

RÉALISATIONS ET PERSPECTIVES EN ENVIRONNEMENT

Depuis les années 1970, les progrès réalisés en matière d'environnement dans le secteur des œufs de consommation au Québec sont colossaux. L'environnement constitue un élément très important pour les producteurs d'œufs qui ont pris l'habitude de s'imposer des règles de production strictes pour toujours mieux protéger l'environnement.

Aujourd'hui, la gestion des fumiers de quelque 1,4 million de pondeuses, soit près de 40 % du cheptel québécois, se fait sur base sèche, ce qui facilite grandement le respect des normes environnementales et ce, pour les raisons suivantes :

- Les risques de pollution par infiltrations et fuites sont réduites au minimum;
- Les charges d'odeurs sont quasi inexistantes.

De plus, la gestion sur base sèche facilite la manutention et l'entreposage et a permis récemment, le développement des technologies de transformation des fumiers de pondeuses, tels que les engrais à dégagement lent pour les productions biologiques et les fertilisants pour les terrains de golf, les aménagements municipaux et les jardins. Ces nouveaux débouchés permettent de « libérer » des superficies pour utilisation des fumiers d'autres espèces animales. Qui plus est, l'utilisation d'engrais naturel contribue à la préservation de l'environnement.

Les efforts de recherche sur les fumiers ont également permis une réduction substantielle du volume des déjections atteignant 59 % entre 1989 et 2007. Ces améliorations ont été rendues possibles grâce à de la recherche et à l'amélioration continue réalisées par les producteurs.

La Fédération a également été impliquée directement dans les projets sur la caractérisation des fumiers, l'estimation globale des impacts environnementaux, économiques et sociaux des différentes chaînes de gestion des déjections des poules pondeuses et l'utilisation du fumier de poules pondeuses granulé comme fertilisant pour la culture du maïs et du blé au Québec.

À eux seuls, les travaux de recherche sur la caractérisation des fumiers totalisent plus de 377 000 \$, dont le tiers a été assumé par la Fédération.

PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL

Issu du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec réalisé en 1998, le tableau 2 démontre que les entreprises d'œufs de consommation possèdent 8 477 hectares et louent 2 455 hectares. Les terres des producteurs d'œufs de consommation sont principalement en fourrages et pâturages avec 63,7 % des superficies totales. Le maïs-grain est la principale céréale cultivée avec 14,6 % des superficies. Les terres possédées et louées par les producteurs permettent de disposer de 75 % de la charge totale de phosphore produite. Le 25 % restant est écoulé par le biais d'ententes d'épandages.

TABLEAU 2 : Superficies en culture des entreprises déclarant des poules pondeuses d'œufs de consommation, par Fédération régionale de l'UPA.

Fédération régionale de l'UPA	Superficies cultivées				Grandes cultures				Fourrages et pâturages	Autres cultures	Entreprises sans sol
	Toutes les entreprises			Moyenne par entreprise	Maïs-grain	Blé, orge, avoine	Soja	Autres grandes cultures			
	Possédées	Louées	Totales								
ha				% des superficies cultivées							
	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(4)
Bas-Saint-Laurent	826	384	1 209	76	0,0	19,1	0,6	1,9	77,4	1,0	25,0
Beauce	889	99	988	43	1,7	20,5	3,5	8,5	57,3	8,4	34,8
Centre-du-Québec	713	296	1 009	59	28,9	5,8	5,8	1,9	57,7	0,0	47,1
Côte-du-Sud	357	105	462	51	0,0	9,3	1,4	10,4	78,9	0,0	22,2
Estrie	1 330	268	1 599	64	5,6	3,9	0,0	1,4	88,8	0,3	8,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	209	111	319	40	0,0	28,4	0,0	1,4	69,0	1,3	50,0
Lanaudière	406	71	476	53	37,8	14,2	9,5	0,0	31,9	6,7	66,7
Lévis-Bellechasse	94	2	96	12	0,0	0,0	0,0	36,4	63,6	0,0	75,0
Lotbinière-Mégantic	294	31	325	41	10,0	3,1	0,0	3,8	83,2	0,0	50,0
Mauricie	366	284	650	72	8,7	19,2	2,1	3,9	65,0	1,1	11,1
Outaouais-Laurentides	465	84	548	24	0,4	2,8	0,0	7,6	85,3	4,0	30,4
Rive Nord	410	53	463	27	0,0	7,7	0,0	0,5	88,8	2,9	58,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	442	30	472	52	0,0	24,1	0,0	9,2	66,8	0,0	44,4
Saint-Hyacinthe	1 050	264	1 313	47	60,1	14,6	15,2	0,0	8,5	1,6	50,0
Saint-Jean-Valleyfield	323	37	361	30	36,6	2,9	29,9	0,0	30,4	0,3	41,7
Toutes les fédérations	8 477	2 455	10 933	52	14,6	12,1	4,3	3,3	63,7	2,0	36,3

(1) : Superficies en culture (possédées ou louées d'autres entreprises) des entreprises recensées déclarant des poules pondeuses d'œufs de consommation.

(2) : Superficie moyenne des terres en culture par entreprise recensée déclarant des poules pondeuses d'œufs de consommation.

(3) : Proportion d'une culture dans une région donnée pour les entreprises déclarant des poules pondeuses d'œufs de consommation.

(4) : Proportion des entreprises recensées déclarant des poules pondeuses d'œufs de consommation, qui n'ont aucune superficie en culture (possédée ou louée d'autres entreprises).

En conclusion, les producteurs d'œufs de consommation croient en la préservation de l'environnement. Il est néanmoins nécessaire que le gouvernement s'associe aux producteurs pour poursuivre la recherche permettant à la fois de protéger l'environnement

et de trouver de nouveaux débouchés pour les fumiers allant au-delà des débouchés traditionnels, comme par exemple les biogaz servant à produire de l'électricité. Nous demandons à la Commission de clairement indiquer dans son rapport qu'il est indispensable que le gouvernement intervienne dans le domaine de l'environnement pour permettre de conserver la capacité concurrentielle de l'agriculture québécoise.

BIOSÉCURITÉ ET TRAÇABILITÉ

Biosécurité

La biosécurité, la qualité et les normes de production sont des sujets de la plus haute importance pour tous les producteurs d'œufs de consommation. Les producteurs ont toujours été soucieux de produire et d'offrir aux consommateurs des œufs sécuritaires et de haute qualité; des œufs qui pourront être consommés sous la forme que choisira le consommateur : miroir, brouillés, cuits dur, dans un lait frappé, crus, etc.

Au cours des dernières années, les producteurs se sont donné des règles très précises et strictes en matière de production et de conservation des œufs à la ferme. Depuis 1999, plusieurs obligations ont été ajoutées au *Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme* que les producteurs ont volontairement adopté.

Ce règlement inclut notamment :

- Des mesures de dépistage de la *Salmonella enteritidis*;
- Des restrictions quant à l'utilisation des antibiotiques.

Les producteurs ont aussi développé et mis en place un programme complet de salubrité qui implique tous les partenaires de la filière des œufs. Ce programme a été validé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) en 2003 et le processus de certification est actuellement en cours de révision par le BNQ.

De façon plus précise, nous pouvons avancer qu'un œuf de qualité est un œuf propre et exempt d'écoulement, de fissure ou de tout autre défaut pouvant présenter des problèmes de salubrité alimentaire. Pour les producteurs d'œufs, la qualité c'est aussi :

- La réduction des risques de contamination par *Se*;
- Une biosécurité accrue sur les fermes pour réduire à un niveau le plus bas possible l'incidence de présence de *Se* dans les sites d'élevage;
- De bonnes pratiques de production et de gestion.

Dans le secteur des œufs de consommation, plusieurs programmes s'imbriquent les uns dans les autres afin d'assurer une biosécurité complète :

- « Propreté d'abord - Propreté toujours » de l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO);
- Programme d'assurance-qualité à la ferme (PASAF) de l'OCCO;
- Programme de salubrité dans la production d'œufs de consommation;

- La certification des entreprises;
- L'identification et la traçabilité des œufs.

Le programme de salubrité contient trois éléments principaux :

- Les mesures de biosécurité à respecter;
- Le dépistage Se;
- L'identification et la traçabilité de tous les œufs produits ici.

Depuis 1999, aucun cas de toxi-infection à la *Salmonella enteritidis* (Se) n'a été associé à la consommation d'œufs au Québec. Pourtant, plus de 8 milliards d'œufs y ont été produits et consommés. C'est la preuve que le programme de salubrité et les initiatives des producteurs fonctionnent.

Traçabilité

Avec la traçabilité, les producteurs pourront dans un avenir rapproché, assurer une qualité des œufs du Québec, de la ferme à la table. Mené à terme en 2006, le projet pilote sur la traçabilité dans le secteur des œufs de consommation est concluant à cet égard.

Un des objectifs de ce projet vise à mettre en place un système d'identification unique et de traçabilité des lots d'oiseaux de race légère dans l'industrie québécoise des œufs de consommation afin de mieux protéger le statut sanitaire du cheptel aviaire. De plus, il s'agit de fournir un système d'identification de la ferme à la table pour des œufs produits, classés et commercialisés par les producteurs inscrits au programme de salubrité.

Rappelons que c'est en réponse à une volonté de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et des intervenants du secteur que des démarches avaient initialement été amorcées avec Agri-Traçabilité Québec (ATQ) afin d'évaluer la possibilité d'intégrer cette production à la base de données multi espèces déjà existante pour les secteurs bovin et ovin. Ainsi, les œufs de consommation seront les premiers produits tracés de la ferme à la table.

Après la réalisation du projet pilote sur la traçabilité, la filière des œufs de consommation a entériné, récemment, la mise en place de la traçabilité dans les œufs par voie réglementaire, du couvoir à la table. Ceci signifie que dans un avenir rapproché, tous les œufs produits au Québec seront identifiés avec une codification standard qui pourrait même permettre au consommateur de visualiser la ferme qui a produit sa douzaine d'œufs via le site Internet de la Fédération.

Mais pour que l'implantation d'outils de traçabilité se fasse à tous les maillons de la chaîne, les aspects suivants devront être améliorés :

- Automatiser l'ensemble des opérations des intervenants dans une perspective de traçabilité de toute la filière (information souvent gardée en format papier);
- Équiper les classificateurs pour la codification directement sur l'œuf;
- Améliorer les outils de transmission de l'information existants pour pouvoir aller vers la traçabilité par lot;

- Améliorer les systèmes de saisies de données.

Pour résumer, il est notoire que les producteurs d'œufs du Québec ont une longueur d'avance sur plusieurs autres productions et/ou provinces en matière de traçabilité et de biosécurité. Ceci dit, nous croyons que le gouvernement doit poursuivre sans hésitation, son soutien aux initiatives des producteurs d'œufs afin que ceux-ci conservent ces précieux acquis.

Nous souhaitons donc que la Commission prenne en compte dans ses recommandations, les notions de biosécurité et de traçabilité et leur soutien par le gouvernement. La capacité concurrentielle de l'agriculture du Québec n'en sera que mieux servie.

RELÈVE ET PÉRENNITÉ EN PRODUCTION D'OEUF DE CONSOMMATION

Toute industrie qui a la prétention d'assurer sa survie et de se développer doit prendre les moyens afin d'assurer sa pérennité, en faisant en sorte que les jeunes générations puissent poursuivre dans de saines conditions ce que les générations précédentes ont su bâtir.

Dans l'industrie des œufs de consommation du Québec, la concentration qui s'est exercée à tous les niveaux (producteurs, classificateurs, chaînes d'alimentation) ont rendu la situation difficile pour la relève.

De 1982 à 2004, le nombre de producteurs n'a cessé de décroître, passant de 234 à un creux historique de 102. Cette tendance a été toutefois freinée et depuis 2005, le nombre de producteurs est maintenu à 103 producteurs dont l'âge moyen est estimé à 42 ans.

Bien au fait de cette réalité, les producteurs d'œufs ont décidé de mettre en place une série d'outils visant à favoriser l'accès au quota et l'arrivée de nouveaux producteurs.

En mai 2006, ils ont mis en place le Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs. Très attendu, ce programme octroie chaque année à un nouveau producteur, à même une réserve de quota prévue à cet effet, le droit d'utiliser, à certaines conditions, un quota de 5 000 pondueuses.

Cet exercice a connu un succès retentissant dès sa première année, permettant l'établissement en production de Patrick Côté et Joanne LaBranche, un jeune couple de Kinnear's Mills, dans la région de Thetford Mines. Le programme sera reconduit en 2007 et pour plusieurs années à venir puisque la banque de quota continuera d'être alimentée par les producteurs à même les futures augmentations de contingents.

Les producteurs sont d'autant plus fiers de ce programme que ce sont eux qui l'ont initié, et ce, afin de donner chaque année, la possibilité à un nouveau producteur « non apparenté » de démarrer dans cette production.

L'arrivée d'un seul nouveau producteur par année peut sembler modeste, mais sur un total de 103 producteurs, cela constitue un premier pas significatif. L'équivalent dans le secteur laitier serait de 70 nouveaux producteurs. De plus, il importe de mentionner que les

revenus d'une entreprise comptant 5 000 poules pondeuses sont comparables à ceux d'une ferme laitière de 35 vaches.

Ainsi, ce programme permet à la fois de faciliter l'accès à notre secteur et à la fois, il contribue à stabiliser le nombre de producteurs d'œufs de consommation.

Relève apparentée

En plus du programme d'aide mentionné plus haut, les producteurs d'œufs travaillent, avec leur Fédération, à la mise en place d'un programme d'aide à la relève apparentée.

Globalement, les producteurs ont proposé un programme d'aide qui viserait plus particulièrement les jeunes qui prennent la relève sur des fermes existantes ou encore qui démarrent une nouvelle ferme de production d'œufs. L'objectif est d'inciter les producteurs à transférer leur ferme plutôt que de la démanteler.

L'aide offerte par ce programme aux candidats éligibles est constituée d'un quota de 1 000 pondeuses prêté par candidat admis au programme. Ce dernier ne comporte aucun critère d'évaluation. Ainsi, si les conditions d'admissibilité sont rencontrées, la candidature soumise est acceptée et éligible à l'aide offerte par le programme.

Accès au quota

Une autre action concrète initiée par la Fédération est sans contredit la démarche de consultation menée auprès de tous les producteurs d'œufs sur l'accès aux quotas. Lors de la dernière Assemblée spéciale de la Fédération tenue en avril 2007, les producteurs ont pu discuter du fonctionnement d'une enchère comme moyen de transfert des quotas.

Les objectifs généraux sont :

- Permettre à n'importe qui (producteurs ou non) d'avoir accès au quota disponible;
- Éliminer l'intervention d'intermédiaires dans les transferts de quota;
- Transférer le quota seul, sans l'exploitation, qui est mis en disponibilité;
- Permettre le transfert de quota lorsque l'exploitation complète (Fond de terre, bâtiments, pondoirs, équipements et troupeaux) est transférée à un producteur (nouveau ou existant).

Les commissaires pourront constater que même dans une production où les volumes sont limités, il est possible de favoriser à la fois de nouvelles entrées dans le secteur et à la fois les jeunes qui veulent s'établir. Il est impératif, pour faciliter l'accès à la propriété aux jeunes, que le gouvernement du Québec continue de soutenir les initiatives des producteurs d'œufs de consommation du Québec en matière de relève, notamment en mettant de l'avant des mesures fiscales facilitant le transfert d'entreprises d'œufs de consommation et des actions favorisant l'établissement de la relève.

PRODUCTION EN RÉGION ET ACHAT LOCAL : UNE RÉALITÉ DANS LE SECTEUR DES ŒUFS DE CONSOMMATION

La beauté du système de gestion de l'offre est sans contredit sa capacité à maintenir des entreprises en région. En raison de son système de prix uniforme et de la péréquation des coûts (transport, publicité, etc.), les entreprises peuvent aussi bien produire pour les grands centres urbains du Québec que pour les régions. Dans les œufs de consommation, cette capacité va au-delà du maintien de la seule entreprise de production. Les postes de classification se sont également installés en région (par exemple Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean). Ces derniers classent des œufs et les distribuent localement. Ainsi, ce sont la production et l'achat local par extension qui sont favorisés.

D'ailleurs, dans un document intitulé « L'achat local, toujours en tête! » et publié en 2006 conjointement par l'Union des producteurs agricoles (UPA), Équiterre, la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec (FCAQ) et le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ), on rapporte qu'il y a plusieurs raisons pour favoriser et privilégier la consommation de produits locaux. D'abord, le document mentionne : « Les citoyens doivent être sensibilisés aux rôles qu'ils ont à jouer pour assurer un développement durable de leur communauté. Rappelons que, si chaque semaine, tous les Québécois et toutes les Québécoises décidaient d'ajouter, dans leur panier d'épicerie, ne serait-ce qu'un ou deux aliments d'ici, c'est toute l'économie des régions qui s'en porterait mieux. »

En optant pour des denrées produites par des agriculteurs et agricultrices du Québec, payées à juste prix, c'est l'économie du Québec, voire des régions, qui est encouragée. L'achat chez nous contribue également à la protection de l'environnement, puisque le trajet moyen parcouru par les aliments, du champ à la table, diminue. En bout de piste, c'est aussi le consommateur qui y gagne en fraîcheur et en saveur.

Au cours des dernières années, la spécialisation géographique de la production, l'augmentation des activités d'import-export et le faible coût du transport ont contribué à allonger les circuits de mise en marché. Mais devant l'augmentation des coûts de l'énergie qui semble inévitable, la production locale devient économiquement et environnementalement plus logique. Les producteurs d'œufs québécois sont en mesure d'approvisionner tout le Québec sans avoir à parcourir plus de 150 km.

Depuis la nuit des temps, la nourriture est au centre de l'organisation sociale. Elle est source de sociabilité, de plaisir des sens, d'échanges et de partage. Il y a également une tendance lourde qui est apparue depuis quelques années, à savoir que les consommateurs d'ici et d'ailleurs expriment de plus en plus leur volonté de se rebrancher sur l'agriculture, sur les artisans, d'être davantage des « citoyens » que des consommateurs.

Le système de gestion de l'offre favorise incontestablement la production en région et très souvent la transformation. La Commission se doit de reconnaître les bienfaits de la production en région et de l'achat local. C'est le dynamisme de régions qui en est ainsi favorisé. Le gouvernement doit continuer de développer des outils et politiques visant à favoriser le développement régional en production agricole. Mais concrètement, le gouvernement du Québec se doit de mettre en place des politiques d'achat de produits du Québec dans les institutions publiques.

PROPOSITIONS À LA COMMISSION

Pour faire la synthèse de nos demandes, les commissaires trouveront ci-joint le résumé des propositions de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec.

La Fédération propose :

1. Que la Commission fasse valoir qu'il est indispensable que l'agriculture obtienne un traitement particulier à l'OMC. De façon plus particulière, il faut plaider pour l'exception à l'OMC.
2. Que le gouvernement du Québec exerce un leadership auprès du gouvernement fédéral pour maintenir les conditions nécessaires à une gestion de l'offre efficace en protégeant les 3 piliers : contrôle de la production, contrôle des importations et politique de prix couvrant les coûts de production.
3. Qu'un signal clair et sans équivoque soit donné par la Commission aux partenaires de la filière et au gouvernement quant à l'importance et à la pertinence de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, celle-ci ayant bien servi les producteurs. Pour ce faire, il est essentiel que le gouvernement du Québec en fasse la promotion auprès de la population et que l'organisme chargé de son application, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), soit soutenu; que la RMAAQ puisse compter sur des ressources financières, techniques et juridiques adéquates pour réaliser sa mission première, soit d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée.
4. Que la Commission insiste pour que le gouvernement du Québec encourage et soutienne de nouvelles formes de concertation et d'alliance (implication en aval des producteurs, ententes avec les distributeurs, partenariat avec d'autres intervenants du secteur).
5. Que la Commission demande au gouvernement du Québec de mettre en place des outils d'identification des produits du Québec, identifiant clairement ceux-ci comme étant « produits au Québec ».
6. Que la Commission indique clairement dans son rapport qu'il est indispensable que le gouvernement intervienne dans le domaine de l'environnement pour permettre de conserver la capacité concurrentielle de l'agriculture québécoise et qu'en conséquence, il continue de soutenir financièrement les initiatives des producteurs d'œufs de consommation du Québec en recherche et développement, notamment par le biais de programmes destinés aux nouvelles techniques d'entreposage.
7. Que la Commission prenne en compte dans ses recommandations, les notions de biosécurité et de traçabilité et leur soutien par le gouvernement.
8. Que la Commission insiste auprès du gouvernement du Québec pour soutenir les initiatives des producteurs d'œufs de consommation du Québec en matière de qualité, biosécurité et traçabilité, par des implications financières et/ou par voie réglementaire, et ce, sans attendre une mise à niveau du reste du Canada.

9. Que la Commission demande au gouvernement du Québec de continuer à soutenir les initiatives des producteurs d'œufs de consommation du Québec en matière de relève, notamment en mettant de l'avant des mesures fiscales facilitant le transfert d'entreprises d'œufs de consommation et des actions favorisant l'établissement de la relève.
10. Que la Commission reconnaisse les bienfaits de la production en région et de l'achat local et qu'elle recommande au gouvernement du Québec de continuer de développer des outils et politiques visant à favoriser le développement régional en production agricole.
11. Que la Commission insiste pour que le gouvernement mette en place des politiques d'achat de produits du Québec dans les institutions publiques.